

**COMMUNE DE MESLAND**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 8 octobre 2019**

L'an deux mille dix neuf le 8 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2019

Présents: M.M. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, ODONNAT Cédric, DAVID Catherine, MULTEAU Dimitri, GERARD Jean-Pierre, DELPY Jérôme, BOYER Christophe, HELTZLÉ Jérôme, GIRAUD Isabelle, GASNIER Richard.

Absent: M. BRUNO Christian

Mme DAVID Catherine est désignée secrétaire de séance.

**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 – BUDGET PRINCIPAL**

*Délibération n° 39/2019 publiée le 10/10/2019 - Transmise à la préfecture le 10/10/2019*

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 04/2019

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,  
Constatant que le Compte Administratif présente : un excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018 de 84 972.56 €,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité (13 voix POUR) d'affecter le solde disponible comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (cpt 1068)	67 000 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (cpt 002)	17 972.56 €
Solde de la section d'investissement reporté (cpt 001)	21 926.91 €

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET**

*Délibération n° 40/2019 publiée le 10/10/2019 - Transmise à la préfecture le 10/10/2019*

M. le Maire propose de prendre la décision modificative suivante pour corriger l'affectation du résultat 2018 :

**INVESTISSEMENT**

Compte	Dépense	Compte	Recette
21316	5 800 €	001	5 800 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité (13 voix POUR) d'effectuer cette modification.

## **DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET**

*Délibération n° 41/2019 publiée le 10/10/2019 - Transmise à la préfecture le 10/10/2019*

M. le Maire expose qu'en vue d'affiner le budget, il y a lieu d'effectuer les modifications suivantes :

### **INVESTISSEMENT**

<b>Compte</b>	<b>Dépense</b>
<b>2041582</b>	<b>- 21 000</b>
<b>21318</b>	<b>+ 21 000</b>
<b>2313</b>	<b>- 18 828</b>
<b>21571</b>	<b>+ 18 828</b>

### **FONCTIONNEMENT**

<b>Compte</b>	<b>Dépense</b>
<b>65548</b>	<b>- 22 000</b>
<b>615231</b>	<b>+ 22 000</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (13 voix POUR), d'effectuer ces modifications et charge M. le Maire d'y procéder.

## **TRAVAUX DE CRÉATION D'OSSUAIRE**

*Délibération n° 42/2019 publiée le 10/10/2019 - Transmise à la préfecture le 10/10/2019*

M. le Maire rappelle que des travaux de création d'un ensemble de deux caveaux d'ossuaire contigus ont été engagés par la Sté Granimond au cimetière en 2018. La pose d'un premier élément a été réalisée et facturée en 2018. Lors de la pose du second élément fin septembre 2019 des travaux de réduction de capacité de l'ensemble et un renforcement de l'assise ont été nécessaires pour cause de déficit de portance lié à la nature du sol très argileux. Un devis reprenant l'ensemble de ces travaux d'adaptation, la pose du second ossuaire et les travaux de finition de surface (bordures, gravillons) est présenté par la Sté Granimond.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix POUR), décide d'approuver le devis d'un montant de 5 547.78 € HT (6 657.34 € TTC) et charge M. le Maire de signer ce devis.

## **ESPACE CINÉRAIRE DU CIMETIÈRE - TARIF DE CONCESSIONS DES CAVURNES / REDEVANCE AU JARDIN DU SOUVENIR**

*Délibération n° 43/2019 publiée le 10/10/2019 - Transmise à la préfecture le 10/10/2019*

M. le Maire rappelle que des travaux de création de cavurnes et d'un jardin du souvenir ont été effectués au cimetière en 2018. Il y a donc désormais lieu de fixer le tarif de concession aux familles de ces cavurnes d'une capacité de 3 à 4 urnes funéraires et de définir le montant de la redevance pour dispersion de cendres au jardin du souvenir.

Pour les cavurnes, M. le Maire propose que le tarif de concession soit de 250 € pour une durée de 15 ans et de 400 € pour une durée de 30 ans. Ce prix inclut la prise en charge par la commune des 3 à 4 plaques nominatives gravées normalisées ainsi que leur pose. Les frais d'ouverture et fermeture des cavurnes par une entreprise spécialisée agréée restent à la charge de la famille.

Pour le jardin du souvenir, il propose la gratuité aux familles avec prise en charge par la commune de la plaque nominative gravée normalisée et de sa pose sur la plaque murale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix POUR), décide d'approuver les tarifs proposés et charge M. le Maire de les appliquer.

## **POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

### **Travaux école/ALSH**

Les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la cour ont été réalisés de juillet à septembre : enrobé, pose de portails et portillons, commande à distance, installation de jeux. La cantine a été repeinte en régie courant juillet et de nouveaux radiateurs ont été installés.

### **Station d'épuration**

Les travaux de la nouvelle station devraient débuter courant de l'été 2020. Des contraintes relatives à l'exiguïté du site retardent la mise en place du chantier. La location d'une station mobile de traitement pour assurer le service pendant les travaux a été un temps étudiée, mais le budget aurait dérapé. Il est envisagé une autre piste qui consiste à augmenter l'emprise du chantier en « mordant » de 15 m sur la zone humide sachant que cette zone a été achetée initialement pour construire une nouvelle station.

La zone humide va être aménagée en 2020 par le Syndicat de rivière SMBCisse. Le reste à charge de la Commune sera de 20% du montant des travaux soit environ 10 000 €.

### **Point tri de la station d'épuration**

Les colonnes de tri ont été détruites par un incendie le dimanche 6 octobre vers 10h 30. Le point tri a été déplacé sur le parking de l'école/Salle des associations.

### **Achat de terrains Rue de la Fontaine**

La procédure suit son cours sous la houlette de Maître Mary à Blois.

### **Entretien Route de la Grivelière**

Les travaux de reprofilage de la Route de la Grivelière ont été réalisés début octobre en pleine largeur sur environ 600 ml.

### **Jardin du Prieuré**

Le dossier jardin du Prieuré-passerelle a été engagé en mode participatif avec les habitants qui l'ont souhaité. Un groupe citoyen d'une vingtaine de personnes s'est réuni le 18 septembre sur site, puis en mairie afin d'entamer l'esquisse du projet.

### **Enfouissement des réseaux**

L'enfouissement des réseaux va se poursuivre. Initialement prévu en 2 tranches sous la précédente mandature, il a été reprogrammé en 4 tranches. La 3<sup>ème</sup> tranche est prévue en 2020 et la 4<sup>ème</sup> en 2023. Une actualisation de l'enveloppe financière a été demandée au SIDELC pour novembre 2019.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Un point est fait sur les effectifs scolaires de la rentrée :

- 64 enfants à Monteaux
- 37 enfants à Mesland + 4 TPS qui arrivent en janvier.

soit un total de 105 élèves début 2020 sur le RPI.

A la rentrée scolaire de septembre 2020, la Commune déléguée de Veuves va sortir du SIVOS suite à la création de la commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire.

## **ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC**

Le maire demande aux personnes présentes dans le public si quelqu'un a des questions ou remarques à formuler. Le public demande au conseil municipal de se positionner sur l'utilisation des produits phytosanitaires par les viticulteurs locaux. Le maire répond qu'il est bien entendu soucieux de la santé de ses administrés mais que les produits utilisés étant homologués, il est difficile d'en interdire l'usage dans une commune à vocation viticole. Il convient néanmoins d'être vigilants quant au respect des modalités d'épandage. Il rappelle qu'une réunion de concertation a déjà eu lieu à son initiative entre les habitants du hameau de La Grivelière et l'exploitant des vignes riveraines sur le sujet et invite les personnes qui l'ont interpellé à s'orienter vers une démarche de dialogue avec les viticulteurs, du type de ce qui se fait dans l'appellation Vouvray, où une charte de « bonnes pratiques de voisinage » a été mise en place.